

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

LANDES LE GAULOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 6 juillet à vingt heures les membres du conseil Municipal de la commune de Landes-le-Gaulois, dûment convoqué se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PESCHARD Éric maire.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2020

Présents : Mrs et Mmes PESCHARD Éric, BÉ Rozenn, CREICHE Isabelle, CHAINTRON Pascal, DELUGRÉ Maryse, CHEVALLIER Jana, GOUFFAULT Mathieu, PALAIS Laure-Anne, GUÉNAND Philippe, LEFFRAY Alexandre, QUINTIN Yohann, GUILLOT Cataline,

Absent : GUÉTROT-PAULICE Delphine, PRIOUX Nicolas, THUAULT Daniel

Secrétaire : Laure-Anne PALAIS

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité

1/ TARIFS DE LA CANTINE 2020 / 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire. Ainsi le repas passe de 2,98€ à 3,04€ à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Les repas pour les extérieurs (non relatif au fonctionnement de l'école ou de la commune) comme les formations CNFPT ou l'étoile cyclo sont au tarif de 4€50

2/ TARIFS DE LA GARDERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil-Municipal décide pour la rentrée 2020/2021 :

- de permettre aux enfants ne résidant pas sur la commune d'aller à la garderie dans la limite des places disponibles.
- de maintenir une double tarification pour la garderie.

Les tarifs sont fixés comme suit : 1.00€/enfant le matin et 1.00€/enfant le soir pour les enfants habitant la commune

2,50€/enfant le matin et 2.50€/enfant le soir et pour les enfants extérieurs à la commune.

Compte tenu que les communes de Pray et de Lancôme n'ont ni école ni garderie, ni transport scolaire, les enfants originaires de ces communes paieront le tarif commune, soit 1.00€

3/ CENTRE DE LOISIRS : TARIFS

Mme Rozenn Bé en charge du dossier propose les tarifs suivants pour l'accueil de loisirs

Quotient Familial (par foyer fiscal)	Tarifs pour les mercredis		Forfait 5 jours (grandes et petites vacances)		Forfait 4 jours (uniquement petites vacances)	
	commune	hors commune	commune	hors commune	commune	hors commune
Inférieur à 800€	12.85	16.07 €	58.94 €	75.01 €	53.58 €	69.68 €
De 800,01 à 1200€	13.93	17.15 €	64.30 €	80.38 €	58.94 €	75.01 €
Supérieur à 1200	15	18.22 €	69.68 €	85.73 €	64.32 €	80.38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- réitère le principe d'un forfait de 4 jours pour les « petites vacances »
- réitère le principe d'une diminution de 2€ par jour à partir du 2^{ème} enfant inscrit
- Approuve les tarifs suivants

Quotient Familial (par foyer fiscal)	Tarifs pour les mercredis		Forfait 5 jours (grandes et petites vacances)		Forfait 4 jours (uniquement petites vacances)	
	commune	hors commune	commune	hors commune	commune	hors commune
Inférieur à 800€	12.85	16.07 €	58.94 €	75.01 €	53.58 €	69.68 €
De 800,01 à 1200€	13.93	17.15 €	64.30 €	80.38 €	58.94 €	75.01 €
Supérieur à 1200	15	18.22 €	69.68 €	85.73 €	64.32 €	80.38 €

4/ SUBVENTIONS COMMUNALES 2020:

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Société de chasse de Landes le Gaulois 150.00 €
- Nordic Val de Loire Landes le Gaulois 100.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers 600.00 €
- comité d'initiative 1100.00 €
- Chalancoeur 400.00 €
- jeunes sapeurs-pompiers d'Herbault 150.00 €
- Souvenir français 20.00 €

- Syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse	50.00 €
- S.I.D (sport initiation découverte)	625.00 €
- U.N.R.P.A	900.00 €
- Flamme landaise	1500€
- Tellurique	600.00€

Mme CREICHE Isabelle sort de la salle

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer la subvention suivante :

- Association du Patrimoine de Landes-le-Gaulois	250.00 €
--	----------

Mr GOUFFAULT Mathieu sort de la salle

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer la subvention suivante :

- Amicale des sapeurs-pompiers	600.00 €
--------------------------------	----------

5/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

AYRAULT	PASCAL	PESCHARD	SERGE
BÉ	ROZENN	PRIOUX	NICOLAS
BENIER	PATRICK	QUINTIN	YOHAN
BOBILLOT	VINCENT	THUAULT	DANIEL
CHAINTRON	PASCAL		
CHERRIER	ANTOINE		
CHEVALLIER	JANA		
CRECIHE	ISABELLE		
DELUGRÉ	MARYSE		
	JEAN-		
FESNEAU	PIERRE		
FOUSSARD	BRUNO		
FROGER	EVELYNE		
GATIEN	GILBERT		
GUILLON	DIDIER		
GUILLOT	CATALINE		
HAMELIN	ALAIN		
	JEAN-		
LHOMME	PIERRE		
MENON	NADINE		
MORCHOINE	THIERRY		
PALAIS	MARINETTE		

6/ AMENAGEMENT RUE BARRAULT

Monsieur Pascal CHAINTRON présente le projet envoyé par le bureau d'étude « Tendrevet ». Il est rappelé que l'objectif est d'améliorer la sécurité de la rue par le biais d'un aménagement paysager. La végétation va non seulement couper la perspective mais embellir la rue.

Le projet prévoit notamment 3 écluses, des places de parking, des aménagements paysagers, la récupération d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte le projet dans ces grandes lignes
- précise que certains éléments seront à modifier ou à préciser

7/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Conseil Municipal des Jeunes** : création d'un compte sur une messagerie instantanée pour favoriser la communication ; réunion publique en septembre pour proposer aux jeunes de participer au projet de création d'un poulailler communal ; communication par grande affiche et /ou flyer ; prochaine réunion fin août
- **Communication** : refonte du site internet pour quelque chose de plus moderne et vivant ; en attendant mise à jour régulière des informations
- **Bâtiment** : présentation des bâtiments aux nouveaux élus ; pour le projet de la tour du pommier rond, un RDV a été sollicité auprès de la fondation du patrimoine en partenariat avec l'association du patrimoine

Un devis pour réparer de la cloche de l'église a été signé sous l'ancien mandat mais à ce jour les travaux n'ont pas été réalisés

Un devis est en cours pour 2 volets roulants et une persienne sur les logements ; les travaux devraient être réalisés prochainement.

- **Voirie** : des travaux de réfection de voirie auront lieu rue du pommier rond et chemin de la cadouaire ; ils devraient se dérouler semaine 29 ou 30

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Il n'y aura aucune cérémonie au 14 juillet
- Deux candidatures pour un emplacement public pour de la vente ambulante ont été déposées. Ce camion viendrait en intermittence avec celui déjà présent. La commerçante du village a été consultée et a donné son accord. C'est le bistrot de la Loire qui est retenu pour sa proximité et la vente de produits locaux.

- Arrivée un nouvel agent depuis le 1^{er} juillet pour remplacer l'adjoint technique parti à la retraite
- Lecture d'un courrier d'un habitant de Pitouille pour des problèmes d'eaux pluviales. La commune n'étant plus compétente le dossier a été transmis à Agglopolys
- Mme Delugré en charge du personnel a réuni le personnel communal pour une prise de contact. Une présentation aux nouveaux élus est envisagée à la rentrée.

Le Maire

Éric PESCHARD

